



Lycée Professionnel Alphonse Pellé

5 rue Alphonse Pellé
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.99.48.01.22

**TECHNICIEN
MENUISIER AGENCEUR
(Bac Pro)**

◆ MÉTIER

Le Bac Pro **TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR** axé sur une dominante agencement est destiné à former des techniciens d'atelier et de chantier. Son titulaire sera capable à la fois d'étudier et de lancer un projet, préparer les documents, et, sur le terrain, d'assurer l'organisation du travail, l'approvisionnement en matériaux, de conduire les ouvrages de pose pour le secteur du bâtiment : ossatures, charpentes, maisons en bois, agencement de stands, magasins, etc...

Dans le Pays de St Malo - Dinan, les jeunes trouveront un tissu d'entreprises, dont certaines PME comptent de 10 à 50 employés, travaillant dans le bâtiment, l'agencement de commerces, d'entreprises de l'habitat individuel et collectif et même l'aménagement intérieur de plaisance (bateaux, véhicules de loisirs...)

◆ CONDITIONS D'ACCÈS

L'entrée en Seconde bac pro est accessible aux élèves sortant de troisième de collège, les titulaires d'un BEP ou CAP filière bois entrent directement en Première bac pro.

◆ FORMATION



Le Bac Professionnel se prépare à temps plein dans un lycée professionnel en 3 ans dès la classe de troisième. Le parcours qui conduit au diplôme débute par une seconde professionnelle, et se poursuit par une première puis une terminale professionnelle.

La seconde professionnelle permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Durant leur parcours, les lycéens passent un diplôme intermédiaire de niveau V en fin de 1^{ère} Bac Pro.

La formation technologique apprend les règles ordinaires des ouvrages, la connaissance des matériaux (caractéristiques, résistance...), des techniques usuelles, des éléments de confort (électricité, thermique, acoustique, étanchéité, isolation...), des systèmes de pose. Elle comprend également la gestion de chantier, les normes de sécurité, les contacts avec l'entreprise, les autres corps d'état, la clientèle.

La durée totale de formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Elle doit s'effectuer dans une entreprise de fabrication et de pose (atelier et chantier).

◆ EXAMEN

L'examen du Bac Pro est constitué de 7 épreuves obligatoires comportant une ou plusieurs sous-épreuves.

Les épreuves peuvent être ponctuelles ou prendre la forme d'un contrôle en cours de formation.

Le Bac Pro TMA est un diplôme de niveau IV.

◆ POURSUITE D'ÉTUDES

Le Bac Professionnel permet d'entrer sur le marché du travail. Il autorise aussi la poursuite d'études supérieures. Certains bacheliers professionnels ayant un bon niveau peuvent préparer un BTS qui correspond à leur filière d'origine. Les bacheliers reçus avec une mention bien ou très bien sont admis de droit en BTS du même champ professionnel. Les titulaires d'un bac pro peuvent aussi se spécialiser dans une formation complémentaire : MC (mention complémentaire), FCIL (formation complémentaire d'initiative locale).